



Compte-rendu de la réunion du 12/10 Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes

Ordre du jour :

- Introduction d'Andrea Fuchs, conseillère d'arrondissement déléguée en charge de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations et Jérôme Amory, adjoint au Maire chargé de la prévention et de la sécurité.
- Bilan du Point femmes 19 par Carole Keruzore, de Libres Terres Des Femmes ;
- Présentation du contrat local de prévention et de sécurité par Isabelle Larroque, coordinatrice du contrat de sécurité du 19^e à la Direction de la prévention et de la protection de la Ville de Paris.

Bilan d'étape du Point femmes 19 par Carole Keruzore, de Libres Terres Des Femmes

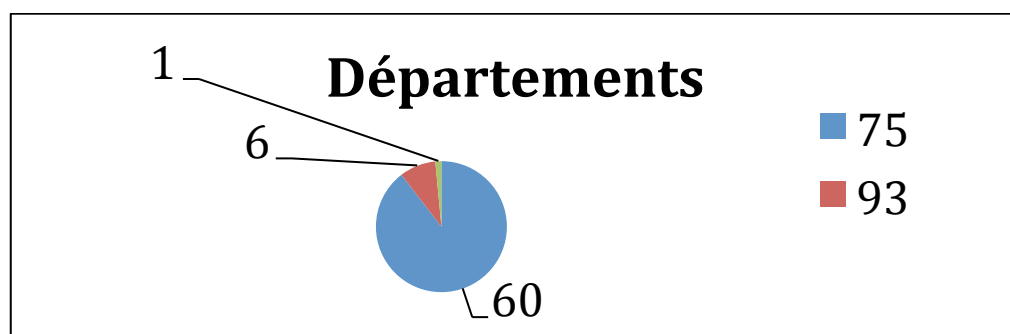
Contexte :

Depuis le 12 janvier 2015, Libres Terres des Femmes anime le Point Femmes situé à la mairie du 19^e arrondissement. Créé sous l'impulsion de l'élue chargée de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, Mme Andrea Fuchs, ce Point Femmes a lieu chaque lundi matin de 9h30 à 12h/12h30 dans une salle de la mairie.

Quelques chiffres :

- Nombre de permanences sans rendez-vous : 36 de janvier 2015 à début octobre 2015 ;
 - Nombre d'heures de permanences : 90 heures ;
 - Nombre de femmes reçues : 67 ;
 - Nombre de suivis : 31 dont 14 suivis au Point Femmes ;
 - Les mois avec le plus de fréquentation : février, mars, juillet ;
 - Les mois avec le moins de fréquentation : avril et septembre.
- Le Point femmes n'est pas seulement un lieu de premier rdv : les femmes reviennent plus régulièrement (3 rdv ou plus).
- Juillet : pic de fréquentation des permanences en Mairie, à l'hôpital Lariboisière et au local (boulevard Macdonald).

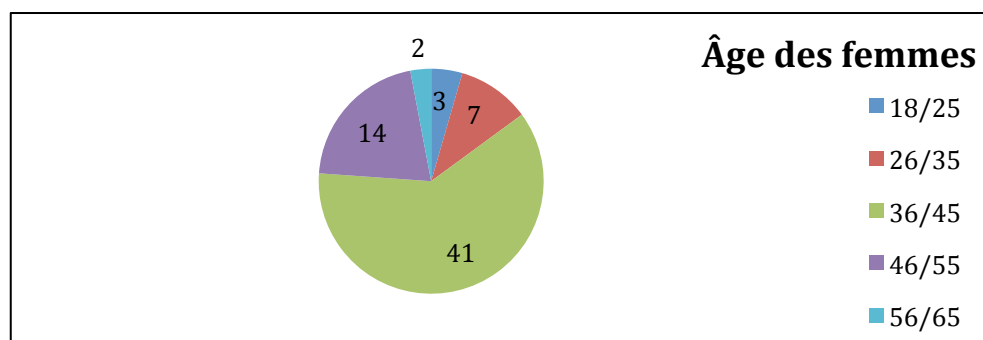
Origine géographique des femmes reçues :



Cette permanence est largement ancrée dans une **approche de proximité**. Les femmes vivant dans le 93 et le 75 sont venues car **elles travaillent dans le 19^e arrondissement**.

- **Véritable dispositif de proximité**

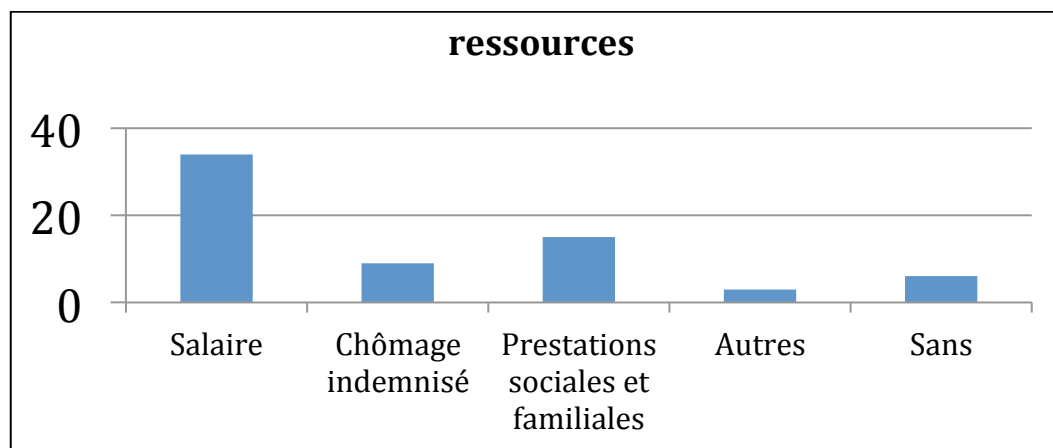
Quelques données sur les femmes reçues :



La majorité des femmes reçues se situent dans la tranche d'âge 36/45 ans.

- Très peu de jeunes femmes ;
- Aucune femme de plus de 65 ans.

Quelques données sur les femmes reçues :



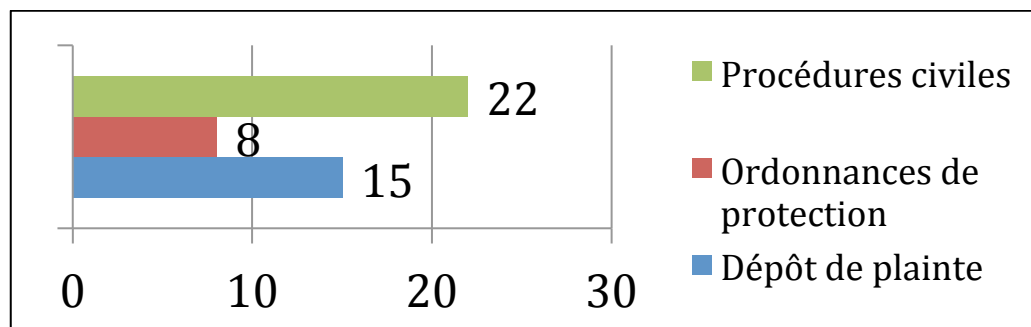
La majorité des femmes reçues travaillent et disposent d'un revenu auquel peut s'ajouter les prestations sociales et familiales.
Le cumul n'est pas comptabilisé ici.

- Majorité de salariées mais leurs ressources restent peu élevées.

Violences subies :

- La totalité des femmes reçues subissent des violences verbales et psychologiques ;
- 37 femmes font état de violences physiques (pas forcément récentes, car les femmes mettent en place des stratégies d'évitement) ;
- 9 femmes ont raconté des violences sexuelles plus ou moins récentes ;
- 12 femmes font état de violences administratives dans le cadre de l'obtention d'un titre de séjour ou son renouvellement.

Les procédures engagées :



35 femmes ont engagé des procédures, le Point Femmes joue bien son rôle ici de point d'information sur les procédures et d'accompagnement dans et vers ces procédures.

- L'ordonnance de protection est la procédure la plus efficace malgré les difficultés de mise en œuvre rencontrées au début.
- Systématiquement, il est conseillé aux femmes de prendre un avocat afin d'éviter un déséquilibre avec le conjoint.

Points d'amélioration :

- Améliorer le lien avec le service logement de la mairie du 19^e : informations délivrées par le Point femmes parfois contradictoires avec celles du service logement ;
- Faire connaître le dispositif qui permet la garde des enfants pendant que les femmes effectuent leurs démarches (3 utilisations depuis janvier).

Les points forts de ce dispositif :

- La proximité du lieu (tout le monde sait aller à la mairie)
 - La neutralité de l'endroit (déplacement facile à cacher ou à justifier)
 - Une bonne orientation de la part des services sociaux et des partenaires locaux
 - Une bonne identification à l'accueil de la mairie
 - La régularité des permanences
 - Le suivi peut s'effectuer au Point Femmes ou dans nos locaux
- Réticence sur 1 permanence par semaine au départ car plus difficile à mettre en œuvre. Mais au final, cette régularité des permanences s'inscrit dans le calendrier et permet une fluidification des accompagnements.

Échanges avec la salle :

- Demande de précisions sur les termes « violences administratives » : cela correspond à un refus d'accompagnement du mari/conjoint dans les démarches administratives (dans la constitution du dossier avec les pièces justificatives, transports, ou à la rétention des documents d'identité de la femme, etc.)
- Nombre moyen de femmes reçues par permanence : 2 à 3 rdv par permanence.
- Accompagnement juridique : 6 avocates interviennent. L'Aide Judiciaire est acceptée sur le pénal et pour les ordonnances de protection, mais très peu pour les procédures de divorce (procédure très longue, avocates peu rémunérées, etc.) ;
- Devenir des femmes qui ne sont pas accompagnées par le Point femmes : certaines femmes ne sont pas prêtes, ce qui explique pourquoi toutes n'entament pas des démarches. Certaines d'entre elles reviennent plus tard pour entamer des procédures.
- Usage du « téléphone grand danger » :
Il est géré par Mondial Assistante qui transmet les appels à la police après vérification du caractère dangereux de la situation.
70% des appels sont des appels de « réassurance » qui sont le fruit de la peur (sentiment d'être suivie, que le conjoint se trouve derrière la porte, etc.).
 - Travail de filtre nécessaire ;
 - En cas de doute, il y a une intervention de la police.

Dans presque 100 % des cas, la police arrive à interpellier l'auteur de violences.

Les nouveaux téléphones sont géolocalisés mais pas cela n'est pas forcément un gage d'efficacité/réussite absolue car le lieu reste imprécis. Un système de localisation de la personne avec fiche (avec les adresses du domicile, de l'école des enfants) est indispensable.

- Atout pour les femmes : elles ont le sentiment d'être surveillées.
- Typologie du public reçu : les femmes reçues à la Mairie travaillent davantage que celles reçues au local de l'association, mais les salaires restent faibles.
Des femmes sans papier viennent également en Mairie.
- Importance du choix du lieu : la Mairie reste plus accessible que le local.

Présentation du contrat local de prévention et de sécurité d'arrondissement
Par Isabelle Larroque, coordinatrice du contrat de sécurité du 19^e à la Direction de la prévention et de la protection de la Ville de Paris

Le contrat local de prévention et de sécurité s'inscrit dans la logique du contrat parisien de prévention et de sécurité, signé en mai 2015 pour une durée de 5 ans.

Les partenaires : Préfecture de région, Parquet de Paris, Préfecture de Police de Paris, la Ville de Paris et l'Éducation Nationale.

3 axes de travail :

- Délinquance des jeunes (7 fiches actions) ;
- Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales ;
- Tranquillité et mixité dans l'espace public.

La déclinaison locale se fait en fonction des besoins et des particularités du territoire et la signature est prévue début 2016.

Une des fiches action souhaitée du futur contrat local : réactiver un Réseau d'Aide aux Victimes (RAV)

L'objectif est de ré-institutionnaliser les dynamiques qui existent afin de créer un Réseau d'Aide aux Victimes (RAV), animé par le Direction de la Prévention et de la Protection (DPP).

Il s'agit de recréer un RAV avec des sous-groupes :

- Violences faites aux femmes et intrafamiliales et lutte contre discriminations + travail avec les bailleurs en vue de l'hébergement des femmes victimes de violence ;
- Personnes vulnérables (séniors, personnes en situation de handicap, etc.) ;
- Lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie.

Pour cela, il est souhaitable de créer des groupes de travail.

Jérôme Amory apporte des informations complémentaires sur le contrat de prévention et de sécurité :

- Le contrat parisien a une visée exhaustive mais sa déclinaison dans l'arrondissement doit être dans **l'opérationnel** ;
- Nécessité d'établir un état des lieux de ce qui existe et de ce qu'il faut pérenniser ;
- Perspectives de travail : innover, inventer, perfectionner, agir plus tôt (exemple du décrochage scolaire qui peut être une entrée dans la délinquance) ;
- Les synergies et partenariats nécessaires.

Échanges avec la salle :

Les différentes interventions et questions se sont concentrées sur la problématique du logement des femmes victimes de violences.

Certains ont alerté sur le périmètre de traitement de la problématique. En effet, si la question du logement est traitée uniquement à l'échelle du 19^e, cela risque d'engendrer des risques pour les femmes.

- L'échelon parisien est souhaitable, plus pertinent.

Par ailleurs, Isabelle Larroque rappelle que le travail inter-bailleurs n'est pas prévu dans le contrat parisien.

Ce RAV pourrait alors améliorer le traitement de la question du logement, en dehors du bassin de vie. Et si l'expérience est positive sur notre arrondissement, cela deviendrait une « bonne pratique » à développer ensuite sur l'ensemble de la ville.

Néanmoins, les bailleurs présents rappellent qu'ils prennent déjà en charge des femmes victimes de violences. Des propositions hors arrondissement sont faites afin d'éloigner les femmes de l'auteur des violences. Par ailleurs, cela se heurte à la réalité de l'offre puisque les propositions de logement dépendent en grande partie des disponibilités (peu de logements).

Il est reconnu que des erreurs ont pu être commises (proposition de logement dans la même rue) mais cette question fait maintenant l'objet d'une vigilance particulière de la part des bailleurs.

Il est également rappelé que certaines femmes demandent à rester dans le 19^e (changement de quartier) pour maintenir une continuité dans le quotidien (école des enfants par exemple).

Andrea Fuchs rappelle que le constat est partagé par tous. En effet, le logement est un gros problème pour les femmes victimes de violences conjugales mais aussi la clé pour en sortir.

Elle précise qu'une première étape peut d'ores et déjà être franchie : améliorer l'information sur les demandes de logement, répondre au besoin de mettre à plat l'information pour mieux informer les femmes.

D'autres pistes de réflexion sur le logement ont été lancées par les participants :

- **Travail sur les délais d'instruction** qui ne sont en effet pas adaptés à l'urgence de la situation.
- **Dispositif de mise à l'abri** : les femmes victimes de violences doivent pouvoir être prises en charge par le dispositif de mise à l'abri mais cette prise en charge se heurte au manque de places en centre d'hébergement.
De plus, il y a très peu de lieux de mise à l'abri spécialisés sur Paris.
- **Le problème de contractualisation est soulevé** car le nom de la femme n'apparaît souvent pas sur le bail. Le logement devient donc un outil de pression pour le conjoint.
- **Exemples d'initiatives et projets sur l'hébergement des femmes victimes de violences :**
 - Mise en place d'un groupe de travail sur le logement dans le 14^e arrondissement ;
 - Cotation : 12 points supplémentaires ;
 - H. Bidard souhaite mettre en place un centre d'hébergement spécialisé (places en plus) comme dans le 15^e (280 places actuellement pas suffisantes) ;
 - Formation des professionnels des CHRS de droit commun pour une meilleure prise en compte de cette problématique ;
 - 50 nouvelles places en résidences sociales.

- **Nécessité de travailler aussi sur le maintien de la victime au domicile** : l'objectif doit être l'éviction du conjoint violent pour éviter une double peine pour la femme.
- La création d'un RAV apparaît comme une force qui permettrait de donner une réponse adaptée à chaque personne victime.
Ce RAV doit pouvoir s'appuyer sur le réseau qui existe déjà : des associations qui accueillent des femmes victimes de violences orientent déjà vers les structures qui apportent un soutien psychologique et social (commissariat, PAD, etc.)

Plusieurs difficultés sont soulevées par les participants :

- La problématique du logement est particulièrement difficile pour les femmes sans ressource.
- Les femmes mettent du temps avant de réaliser qu'elles ont le droit de rester dans le logement. De plus, certaines procédures apparaissent complexes : les avenants au bail sont faisables dans les cas de mariage et de pacs ou dans le cadre de divorce ou lors de la résiliation du bail (avenant au nom de la personne qui reste dans l'appartement même si la personne n'apparaissait pas dans le bail précédent).
Néanmoins, il est rappelé que dorénavant les bailleurs font un bail aux 2 noms (à l'appui de pièces justificatives).
- Le cas des personnes en situation irrégulière se pose également : impossibilité pour les bailleurs de réaliser un avenant au bail car cela n'est pas prévu dans la loi.
- Interrogation sur la délivrance du certificat de concubinage notoire en Mairie qui pourrait faciliter certaines démarches en permettant de faire figurer les différents noms sur le bail (présence des deux conjoints nécessaires ? pas d'obligation de délivrer ces certificats de concubinage).

Jérôme Amory et Andrea Fuchs rappellent suite aux interventions l'importance de la création de ce RAV. En effet, l'un des objectifs est de permettre aux différents acteurs du territoire de mieux se connaître, de se rencontrer plus régulièrement.

À l'aune des différents échanges de cette première réunion, deux priorités sont apparues :

- Mettre en place un groupe de travail (en particulier avec les bailleurs) sur la problématique du logement ;
- Faire en sorte de réunir les différents acteurs impliqués sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (associations, travailleurs sociaux, psychologues, professionnels de santé, bailleurs, etc.) plus régulièrement (1 à 2 fois par an).

Liste des participants à la réunion (inscrits sur la feuille de présence) :

OGIF (Bailleur)	Isabel LOMBRY Responsable Territoire Paris	Isabelle.lombry@ogif.fr
CAF	Martine GRELIER RAUCK Assistante sociale	Martine.grelier-rauck@cafparis.cnafmail.fr
CESF-RIVP DT Nord	Marion JEANNEAU	Marion.jeanneau@rivp.fr
Commissariat	Karine Lorouet Assistante sociale	Karine.lorouet@paris.fr
CIDFF	Cécile Deparis Lemoine Directrice	clemoine@cidffdeparis.fr femmesinfo@cidffdeparis.fr
CASVP	Michèle Filet Directrice adjointe	Michele.filet@paris.fr
Cie La Déferlante	Meryem Filali Chargée du développement	diffusion@ladeferlante.org
Cie La Déferlante	Claire Petouchine Cheffe de troupe	Claire.petouchine@ladeferlante.org
SSDP 19	Céline Stochement	Celine.stochement@paris.fr
Espace 19	Roukiatou Sissoko Pôle santé/médiation	Roukiatou.sissoko@espace19.org
France Habitation	Audrey Morel Conseillère sociale	Audrey.morel@france-habitation.fr
CPEF	Marianne Stanney Sage femme / CCF	Marianne.stanney@paris.fr
Centre maternel Sesame	Sonia Haziza Travailleuse sociale	s.haziza@lessor.asso.fr
PAD 19	Romain Leday	Padparis19@gmail.com
EPOC	Evangelia Tsoni	tsonievangelia@yahoo.com
HDV – Mission égalité	Christine Guillemaut	Christine.guillemaut@paris.fr
CHRS Laumière	Gwladys Savignac Educatrice	gsavignac@emmaus.asso.fr
CHRS Laumière	Geneviève Ouidir Educatrice	govidir@emmaus.asso.fr
Femmes de la Terre	Cynthia Martin	Fdlt92@gmail.com
Les psys du coeur	Florence Lagougine	Florence.lagougine@wanadoo.fr
Centre maternel SESAME	Romain COSTANTINI	
Direction de la Prévention et de la Protection circonscription Nord Est	Isabelle Larroque (coordonnatrice)	Isabelle.larroque@paris.fr